

Code de conduite des modérateurs / animateurs de forum

Ce code est visible pour tous les usagers. Il constitue la charte fondamentale de l'action des modérateurs et animateurs des forums de l'initiative dossier 2007. Dans ce code de conduite, l'expression "modérer un message" est utilisée pour signifier "retirer de la visibilité (en pratique supprimer) ce message". Les modérateurs / animateurs sont bien sûr aussi des modératrices / animatrices. La modération dans les forums de dossier2007 est a posteriori (les messages sont immédiatement visibles) et les modérateurs interviennent après à leur rythme et seulement s'ils l'estiment nécessaire. L'espoir est bien sûr que cela ne sera presque jamais nécessaire.

Rôle du modérateur / animateur

Le rôle des modérateurs est de modérer dans les meilleurs délais tout message qui met en danger le débat par son caractère indigne ou attentatoire aux personnes, ou qui nuit profondément à sa qualité par son caractère destructeur ou hors-sujet. Cela inclut, de façon non exhaustive: les contributions attentatoires à la dignité humaine, insultantes, les attaques ou insinuations fondées sur les races, les croyances ou leur absence, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle ; les insultes, harcèlements, affirmations graves non-prouvées ou notoirement inexactes concernant les personnes ou les organisations ; toute utilisation du site à des fins publicitaires ou commerciales; tout message obscène, pornographique ou relevant du harcèlement ; tout message qui est à ce point hors sujet du forum qu'il nuit vraiment au débat. Les modérateurs s'efforceront dans toute la mesure du possible de ne modérer que les contributions pour lesquelles il est strictement nécessaire de le faire.

En tant qu'animateurs, ils tentent, dans la mesure de leur disponibilité et possibilités de faciliter le débat en le synthétisant ou en y posant des questions lui permettant de progresser. Tout un chacun peut jouer ce rôle.

Qui désigne les modérateurs ?

Un forum n'est créé que si deux personnes au moins le demandent et acceptent d'en être modérateurs. Dans le cours du débat, la tâche d'un modérateur peut se révéler trop lourde en raison par exemple du nombre de messages. Ils peuvent alors déléguer leur fonction à d'autres personnes.

Obligations du modérateur

Le modérateur se doit de bien considérer si une action de modération est absolument nécessaire avant de l'effectuer. En cas de doute sur une décision dont les conséquences pourraient être sérieuses, les modérateurs se concertent. Dans des cas exceptionnels, ils peuvent demander l'avis d'un groupe plus large, par exemple pour l'instant le collectif informel des initiateurs.

Que faire lorsqu'on modère un message de forum ?

Dans les cas de contributions indignes, à visée commerciale ou purement destructrices, la modération s'effectue directement, sans transmettre de message à l'auteur. Dans le cas de contributions qui ont pu être proposées de bonne foi, le modérateur s'efforcera d'informer l'auteur de la décision en indiquant un motif clair, et lui proposant éventuellement de republier son message de façon ne posant pas les mêmes problèmes.

Comment réagir à une critique adressée par un membre ayant été modéré ?

Toute critique sur une décision de modération publiée dans un forum doit être immédiatement modérée comme hors-sujet. Une question ou protestation concernant une décision de modération doit être adressée directement aux modérateurs qui peuvent être contactés à partir des liens présents dans l'espace de forums. En réaction à un tel contact, le modérateur doit considérer si sa décision mérite d'être revue, et doit répondre en expliquant brièvement et clairement les motifs de sa décision. Le modérateur s'efforcera de s'exprimer courtoisement, en faisant la part du fait que la modération d'un message est perçue comme un acte de censure par l'utilisateur. En cas de demandes répétées émanant d'un membre auxquelles le modérateur décide de ne pas donner raison, le modérateur a le droit d'interrompre toute communication avec celui-ci, voire de demander la suppression de son enregistrement si ce comportement ne cessait pas.

Comment réagir à une critique adressée par un membre à propos d'une décision de modération concernant un autre usager ?

De la même façon que si elle émanait de l'auteur de la contribution.

Comment réagir à une alerte émanant d'un membre et invitant à modérer un message ?

Considérer avec soin la suggestion, mais sans se laisser influencer sur le fond. Si le modérateur décide de modérer la contribution désignée, il s'efforcera, dans la mesure où il en a le temps, de remercier la personne ayant attiré son attention.

Remarques pour les usagers lecteurs de ce code de conduite

Le modérateur est contraint d'agir rapidement et c'est une tâche éprouvante et ingrate, puisque mieux elle est faite, moins les usagers ont conscience de son existence. Merci de toujours vous adresser à eux avec courtoisie et chaleur.